

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DGRI 18 Subvention (12 500 euros) et convention avec la Fondation Alliance Française (6^{ème}).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention-cadre avec la Fondation Alliance Française et l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention jointe au présent projet entre la Ville de Paris et la Fondation Alliance Française, sise 101 boulevard Raspail 75006 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 500 euros est attribuée à la Fondation Alliance Française (n° simpa 158161 ; dossier 2015_06657) au titre de l'année 2015.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, ligne VF 07002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO